



# SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

## BURUNDI

### Rapport sur la situation des droits de l'homme

Premier Trimestre 2025

*Des discours alarmistes dans un contexte régional tendu et de violations des droits humains*



*Des réfugiés congolais installés dans un camp à Rugombo en province de Cibitoke au Burundi où les cas de violations des droits humains sont les plus nombreux d'après les données recueillies par SOS-TORTURE Burundi*

## TABLE DES MATIERES

<b>I. CONTEXTE POLITIQUE, REGIONAL ET SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>II. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE .....</b>	<b>7</b>
<b>II.1 PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES .....</b>	<b>9</b>
<b>II.2 PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIES .....</b>	<b>15</b>
<b>III. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES .....</b>	<b>19</b>
<b>IV. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....</b>	<b>23</b>
<b>V. ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCEE.....</b>	<b>25</b>
<b>VI. CONCLUSION .....</b>	<b>28</b>
<b>VII. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>29</b>
<b>VII.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI .....</b>	<b>29</b>
<b>VII.2. AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST .....</b>	<b>29</b>
<b>VII.3. A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.....</b>	<b>30</b>

## I. CONTEXTE POLITIQUE, REGIONAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

La situation socio-politique au Burundi a été marquée par des tensions politiques liées à l'escalade de la guerre en République Démocratique du Congo et au contexte électoral tendu de 2025.

- ***Des discours alarmistes et des messages de haine dans un contexte régional tendu***

L'intensification des affrontements militaires dès le mois de janvier 2025 entre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), soutenues par l'Armée burundaise<sup>1</sup>, et la rébellion congolaise de l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars (AFC/M23), soutenue par le Rwanda, selon Kinshasa, qui progressait vers les localités du Sud-Kivu proches du Burundi, a occasionné la montée des discours alarmistes des autorités burundaises sur une éventuelle confrontation armée entre le Burundi et le Rwanda, pouvant s'étendre à d'autres pays de la région.

C'est ainsi que le Président burundais Evariste Ndayishimiye a annoncé devant le Corps diplomatique et consulaire, le 31 janvier 2025 que « ***le Rwanda est en train de préparer quelque chose contre le Burundi. Heureusement, les Burundais sont avertis*** » et a prévenu que la guerre risque d'être généralisée dans la région, y compris, non seulement le Burundi, mais aussi la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.<sup>2</sup> En conséquence, il mobilisait la population burundaise à se préparer pour la guerre avec le Rwanda et de ne pas avoir peur car les Burundais n'ont jamais été vaincus par les Rwandais depuis l'époque coloniale.<sup>3</sup>

Parallèlement, des messages audios de haine ethnique circulaient sur les réseaux sociaux, insinuant une relative complicité entre la composante tutsi de l'armée burundaise et les rebelles congolais du M23, appelant ainsi le Président Evariste Ndayishimiye à procéder à un « nettoyage ethnique tutsi » au sein de l'Etat-Major de l'armée burundaise.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Appuyées par les Forces de Défense Nationale du Burundi (FDNB) dans le cadre d'un accord de défense signé à Kinshasa le 26 août 2023 le Ministre burundais de la défense et celui de la RDC

<sup>2</sup> IWACU, 01/02/2025, SOUS-REGION : **Le président Ndayishimiye n'écarte pas une « entrée » du Rwanda sur le sol burundais**, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/sous-region-le-president-ndayishimiye-necarte-pas-une-entree-du-rwanda-sur-le-sol-burundais/>

<sup>3</sup> SOS-MÉDIAS BURUNDI, 17 février 2025, **Nous n'allons pas accepter de mourir comme les Congolais qui sont tués comme des chèvres, j'ai déjà averti le Rwanda (Évariste Ndayishimiye)**,

Lien : <https://www.sosmediasburundi.org/2025/02/17/photo-de-la-semaine-nous-nallons-pas-accepter-de-mourir-comme-les-congolais-qui-sont-tues-comme-des-chevres-jai-deja-averti-le-rwanda-evariste-ndayishimiye/>

<sup>4</sup> <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/AUDIO-2025-02-26-15-43-39.aac>

Plus préoccupant encore, des médias rapportaient que des armes de différents calibres ainsi que des tenues militaires auraient été distribuées aux jeunes Imbonerakure à partir du vendredi le 14 février dans quatre communes de Cibitoke, à savoir Mugina, Mabayi, Rugombo et Buganda, toutes situées à la frontière avec le Rwanda et la République Démocratique du Congo (RDC). Cette initiative serait motivée par la dégradation de la situation sécuritaire à l'est de la RDC et par la crainte d'éventuelles attaques venues du nord.<sup>5</sup>

Cette situation a entraîné un mouvement important de réfugiés au Burundi. En effet, près de 63 000 personnes sont arrivées en moins d'un mois en mars 2025 sont arrivés au Burundi constitués en majorité par des femmes, des enfants et des personnes âgées. Plus de 45 000 réfugiés étaient hébergés dans un stade local à Rugombo, à quelques kilomètres de la frontière avec la RDC, en attendant d'être transférés vers des d'autres sites<sup>6</sup>.

C'est dans ce contexte précis que trois personnes ont été arrêtées arbitrairement par le Service National de Renseignement (SNR) dans la ville de Bujumbura, le 2 mars 2025, pour avoir échangé des messages WhatsApp à propos des combats qui se déroulent en République Démocratique du Congo.<sup>7</sup>

- ***Détérioration continue du climat pré-électoral***

Concernant le processus électoral, le premier trimestre de l'année 2025 s'inscrit dans la détérioration du climat politique où le pouvoir CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) a complètement étouffé les voix critiques et plus particulièrement le principal parti de l'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) d'Agathon Rwaso, depuis le mois de juin 2023.<sup>8</sup>

C'est ainsi que 23 organisations burundaises de la société civile ont rendu publique une déclaration le 28 février 2025 demandant au Gouvernement burundais de mettre fin au harcèlement des journalistes, dont Sandra Muhoza qui est en détention arbitraire depuis le 13 avril 2024, des opposants, des défenseurs des droits humains et des citoyens présumés

---

<sup>5</sup> SOS MEDIAS Burundi, 17 Février 2025, **Cibitoke : distribution d'armes aux imbonerakure, la population dans l'angoisse**, Lien : <https://www.sosmediasburundi.org/2025/02/17/cibitoke-distribution-darmes-aux-imborenakure-la-population-dans-langoisse/>

<sup>6</sup> UNHCR, **Le Burundi peine à faire face à l'afflux de Congolais, le plus important depuis des décennies** Lien : <https://www.unhcr.org/fr/actualites/points-de-presse/le-burundi-peine-faire-face-lafflux-de-congolais-le-plus-important>

<sup>7</sup> SOS-TORTURE Burundi, RAPPORT N° 482 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 9 MARS 2025 Lien : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-482.pdf>

<sup>8</sup> SOS-TORTURE BURUNDI, Janvier 2025, Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme, Edition 2024, p. 4, Lien : [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/04/Sos\\_Torture\\_Burundi\\_Rapport-Annuel\\_2024.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/04/Sos_Torture_Burundi_Rapport-Annuel_2024.pdf)

comme tels afin de restaurer l'espace civique où les droits et libertés d'opinion et d'expression sont garantis conformément à la constitution burundaise et d'autres instruments internationaux qui lient le Burundi.<sup>9</sup>

En effet, des actes de harcèlement des opposants se sont poursuivis comme cela est illustré par le cas de Julienne Nzobonimpa et Léonard Banzira, deux membres du comité collinaire du parti FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi) sur la colline de Butaha, zone de Muyebe, commune de Musigati, dans la province de Bubanza qui ont été arrêtés le 6 janvier 2025 chez eux par un responsable du CNDDFDD accompagné par des imbonerakure pour les forcer de signer un acte de renonciation au parti FRODEBU et d'adhésion au CNDD-FDD, avant de les relâcher.<sup>10</sup>

D'autres cas d'arrestations arbitraires, d'atteintes à l'intégrité physique ou d'enlèvements perpétrés par des policiers ou des imbonerakure et ciblant les membres du CNL en provinces de Mwaro et de Cibitoke ainsi qu'en mairie du Bujumbura, seront évoqués dans le présent rapport.

Sur le plan socio-économique, le Burundi fait toujours face au manque de produits de première nécessité, aggravé par la pénurie des devises et du carburant. Selon Burundi Eco, *« la pénurie de carburant paralyse les transports en commun. Elle touche un grand nombre de personnes. Les taxis-voitures sont devenus très coûteux. Les automobilistes s'approvisionnent au marché noir. La lutte musclée contre le commerce du carburant en contrebande a provoqué une hausse vertigineuse des prix. Un bidon de 20 litres d'essence frôle les 500 000 FBu. Pourtant le tarif d'un litre d'essence est fixé à 4000 FBu au niveau des stations-service qui restent à sec pour la plupart du temps »*.<sup>11</sup>

Cette « lutte musclée » contre le commerce du carburant en contrebande qu'évoque « Burundi Eco » ne se répercute pas seulement sur la montée vertigineuse des prix, mais aussi sur la vie des personnes car les autorités burundaises auraient donné l'instruction aux positions militaires basées sur la frontière avec la RD Congo de tuer par balles les trafiquants clandestins du carburant. C'est dans cette circonstance qu'en date du 10 janvier 2025, des militaires d'une position de Nyamitanga sur la transversale 4, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke, auraient abattu par balles deux trafiquants de carburant et blessé grièvement cinq autres. Plusieurs bidons ont été emportés par les eaux de la rivière Rusizi.<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> ESDDH, Février 2025, APPEL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES BURUNDAISES DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS POUR LA LIBERATION DE LA JOURNALISTE ALINE SANDRA MUHOZA, Lien : [https://esddh.org/wp-content/uploads/2025/03/Appel\\_a\\_la\\_iberation\\_de\\_la\\_Journaliste\\_Aline-Sandra-Muhoza\\_28022025.pdf](https://esddh.org/wp-content/uploads/2025/03/Appel_a_la_iberation_de_la_Journaliste_Aline-Sandra-Muhoza_28022025.pdf)

<sup>9</sup> SOS+TORTURE Burundi, RAPPORT N° 474 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 12 JANVIER 2025 Lien : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-474.pdf>

<sup>11</sup> Burundi Eco, 24 Janvier 2025, **Crise des hydrocarbures : Le secteur du transport en commun durement touché**, Lien : <https://burundi-eco.com/crise-des-hydrocarbure-le-secteur-du-transport-en-commun-durement-touche/>

<sup>12</sup> SOS-TORTURE Burundi, 9=RAPPORT N° 482 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 9 MARS 2025 Lien : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/03/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-482.pdf>

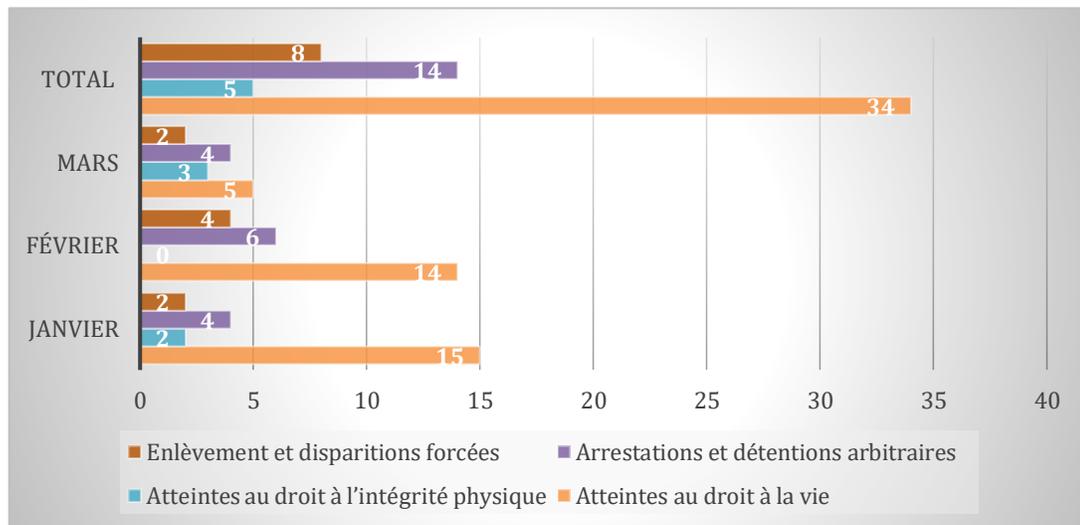
Concernant la situation des droits de l'homme proprement dite, SOS-TORTURE Burundi a pu documenter, 34 cas d'atteinte au droit à la vie, représentant 56 % des violations observées. Les cas de détention arbitraire viennent en deuxième position avec 14 cas, représentant 22% des violations. Les cas d'enlèvements ou disparitions forcées sont au nombre de 8, soit 13 % des violations et les cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique représentent 8 % avec 5 cas

Le tableau N° 1 et le graphique N°1 ci-dessous illustrent ces tendances.

*Tableau 1 : Cas de violations relevés au cours du premier trimestre 2025*

N° de série	Type de violation	Janvier	Février	Mars	Total
1	Atteintes au droit à la vie	15	14	5	34
2	Atteintes au droit à l'intégrité physique	2	-	3	5
3	Arrestations et détentions arbitraires	4	6	4	14
4	Enlèvements ou disparitions forcées	2	4	2	8

*Graphique 1 : Violation des droits humains par catégorie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025*



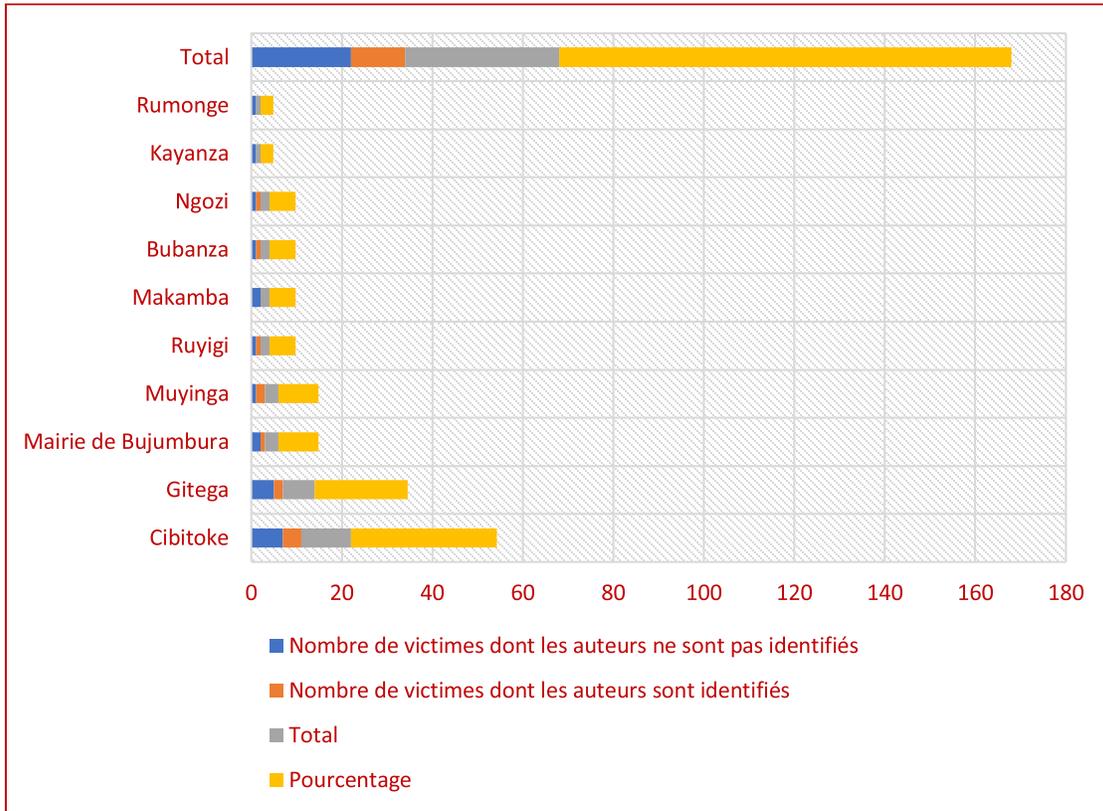
## II. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE .

Trente-quatre (34) cas d'atteintes au droit à la vie ont été relevés par SOS-TORTURE BURUNDI au cours du premier trimestre 2025. Parmi les victimes, 22 personnes ont été tuées par des criminels non identifiés, soit 65% du nombre total des victimes. Les 12 autres ont été tuées par des auteurs bien connus. Parmi eux figurent les policiers et leur complices imbonerakure. Comme les périodes antérieures, la province de Cibitoke reste en tête avec un total de 11 cas, soit 32 %, suivie de la province de Gitega avec 7 cas, soit 20,5%.

*Tableau N°2: Répartition géographique des victimes d'atteintes au droit à la vie au cours du premier trimestre de l'année 2025*

<b>Provinces</b>	<b>Nombre de victimes dont les auteurs ne sont pas identifiés</b>	<b>Nombre de victimes dont les auteurs sont identifiés</b>	<b>Total</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Cibitoke</b>	7	4	11	32,3
<b>Gitega</b>	5	2	7	20,5
<b>Mairie de Bujumbura</b>	2	1	3	8,8
<b>Muyinga</b>	1	2	3	8,8
<b>Ruyigi</b>	1	1	2	5,8
<b>Makamba</b>	2	0	2	5,8
<b>Bubanza</b>	1	1	2	5,8
<b>Ngozi</b>	1	1	2	5,8
<b>Kayanza</b>	1	0	1	2,9
<b>Rumonge</b>	1	0	1	2,9
<b>Total</b>	22	12	34	100

Graphique N° 2 : Répartition géographique des victimes d'atteintes au droit à la vie



## II.1 PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES

*Dans ses publications antérieures, SOS-TORTURE BURUNDI a régulièrement alerté sur le phénomène récurrent des assassinats dont les auteurs ne sont pas identifiés. Au cours du premier trimestre 2025, 22 cas de personnes, dont trois femmes, ont été tuées par des auteurs non identifiés.*

*Puis, 7 corps des victimes parmi les 22 n'ont pas été identifiés, d'où la persistance des témoignages selon lesquels les victimes non identifiées sont tuées ailleurs et que leurs corps sont jetés dans leur voisinage pour fausser les enquêtes éventuelles.*

*Parfois, les corps des victimes présentent des traces des coups de machettes ou de poignards et certaines ont été tuées par balles à leurs domiciles. D'autres succombent tardivement à leurs blessures qui leur ont été infligées par ces personnes non identifiées. Enfin, une femme a été étranglée après avoir été violée.*

*Ce qui reste préoccupant c'est que, généralement, l'administration procède directement à l'enterrement des corps, en violation de l'article 109 du code de procédure pénale qui prévoit que des enquêtes doivent être menées pour mettre la main sur les criminels.*

*Cet article prévoit qu'« en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai. »*

*Toutefois, il y a lieu de saluer que des enquêtes judiciaires sont effectivement ouvertes en cas de crimes présumés consécutifs aux conflits familiaux ou du voisinage des victimes.*

*Les exemples suivants illustrent ce phénomène.*

- **Le corps sans vie de Pascasie découvert en commune de Gashikanwa de la province de Ngozi**

Le lundi 6 janvier 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une femme prénommée Pascasie a été découvert sur la colline de Ngoma, commune de Gashikanwa, dans la province de Ngozi. D'après les témoignages des membres de sa famille, Pascasie avait passé la soirée de dimanche dans un bistro situé dans la localité de Ndaru, qu'elle avait quitté aux environs de 20 heures. Son corps présentait des blessures au niveau des oreilles qui montrent que la victime a été tuée à coups de couteau.

Les mêmes sources ont précisé que le corps de Pascasie a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration communale, et ce, malgré les protestations des membres de sa famille qui souhaitaient son transfert à la morgue pour permettre une enquête approfondie.

- **Béatrice Nibogora, tuée à coups de couteau par des individus non identifiés en commune de Kayogoro, dans la province de Makamba**

Le mardi 7 janvier 2025, dans l'après-midi, aux environs de 13 heures, une femme de 53 ans, connue sous le nom de Béatrice Nibogora, a été tuée à coups de couteau par des individus non identifiés, sur la colline de Gatabo, commune de Kayogoro, dans la province de Makamba.

Selon le témoignage des voisins, Béatrice Nibogora a été tuée alors qu'elle rentrait de son champ. Elle a reçu trois coups de couteau au niveau du cou et un autre à la tête. D'après ces mêmes sources, quatre suspects ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête ouverte par la police judiciaire de la commune de Kayogoro. Il s'agit du beau-frère de la victime, prénommé Méthode, de ses deux épouses et de leur domestique. Toujours selon les témoignages, Méthode aurait menacé la victime, l'accusant d'avoir arraché des haricots dans son champ, et aurait juré de « lui ôter la vie ».

- **Le corps sans vie d'un homme d'environ 40 ans, découvert par des cultivateurs en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke**

Le mercredi 8 janvier 2025, en fin d'après-midi, des cultivateurs en provenance de leurs champs ont découvert le corps sans vie d'un homme d'environ 40 ans sur la colline de Rusiga, commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke, à un kilomètre de la rivière Rusizi, séparant le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon le témoignage de ces cultivateurs, la victime a été tuée à la machette et son corps décapité gisait dans un champ de maïs et de haricots. Il a été enterré à la hâte et sans enquête le même jour par des Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza.

- **Le corps sans vie de l'Adjudant-Major de police Jean Claude Ndayizeye retrouvé dans un caniveau en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura**

Le dimanche 19 janvier 2025, dans la matinée, vers 7 heures, le corps sans vie de l'Adjudant-Major de police Jean Claude Ndayizeye de 38 ans et originaire de la commune de Gishubi, dans la province de Gitega, a été retrouvé dans un caniveau au quartier 7 de la zone de Buyenzi dans la commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura, à proximité de l'Ecole de Technicien d'Assainissement et Laboratoire (ETAL).

Selon des témoignages d'enfants de la rue qui dorment près de l'ETAL, une camionnette double cabine aux vitres teintées aurait jeté le corps de Jean Claude Ndayizeye à cet endroit la veille, pendant la nuit. Les personnes ayant vu le corps de l'agent, qui travaillait à la Police Spéciale de Roulage et Sécurité Routière (PSR&SR), estiment qu'il a été étranglé par des individus non identifiés, aucune trace de violence n'ayant été constatée sur son corps. Il aurait été vu pour la dernière fois dans la soirée précédant sa mort, dans un bistrot de la zone de Bwiza.

- **Le sexagénaire Berchmans Sinzobakwira tué à coups de machette chez lui par des inconnus en commune Mabayi de la province de Cibitoke**

Le vendredi 24 janvier 2025, dans la nuit, vers 23 heures, des hommes cagoulés ont assassiné à coups de machette Berchmans Sinzobakwira, âgé de 64 ans et père de 10 enfants, sur la sous-colline de Nyarusebeyi, colline de Muhungu, commune de Mabayi, dans la province de Cibitoke.

Selon les témoignages des membres de sa famille, les assaillants, armés de machettes, ont fait irruption au domicile de Berchmans Sinzobakwira et l'ont décapité. Ce meurtre serait lié à des accusations de sorcellerie qui avaient été propagées contre lui, accompagnées de menaces reçues quelques jours auparavant.

SOS-Torture Burundi a appris que quatre suspects Nicodème Nzoyisaba, Sylvère Nzohabonimana, Isaac Ngendakumana et Patrice Sibomana ont été arrêtés par la police dans le cadre de l'enquête, en raison des traces de sang retrouvées sur leurs vêtements lors de leur interpellation.

- **Le corps sans vie de Pascal Minani, 73 ans, retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison**

Le samedi 25 janvier 2025, dans la journée, le corps sans vie de Pascal Minani, 73 ans, a été retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison, sur la colline de Bugega, dans la commune de Buraza, en province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, une échelle se trouvait à côté du corps. Ils pensent que le septuagénaire aurait été tué ailleurs et que son corps aurait été amené à son domicile pour simuler un suicide.

- **Un corps sans vie d'un homme retrouvé près d'une rivière en commune de Mukaza de la Mairie de Bujumbura**

Le mardi 28 janvier 2025, dans la matinée, un corps sans vie d'un jeune homme qui n'a pas été identifié a été retrouvé au quartier II de la zone de Bwiza, commune de Mukaza, dans la ville de Bujumbura, à un endroit appelé communément « Kubinyoni », tout près de la rivière Ntakangwa.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime ne présentait aucune blessure. Ils pensent que ce jeune homme aurait été tué ailleurs et qu'il a été amené à cet endroit pour brouiller les pistes d'une enquête subséquente. Les mêmes sources ont précisé que l'administrateur de la commune de Mukaza a fait embarquer le corps à 9 heures vers une morgue d'un des hôpitaux du nord de la ville de Bujumbura.

- **Le corps sans de Josiane Niyonkuru, une jeune fille de 20 ans, retrouvé dans un champ en commune et province de Gitega**

Le jeudi 30 janvier 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une jeune fille de 20 ans, connue sous le nom de Josiane Niyonkuru, a été retrouvé dans un champ au quartier de Magarama, en commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, Josiane Niyonkuru aurait été violée puis sauvagement tuée par strangulation.

- **Le corps sans vie de Cédric Iradukunda, un coiffeur de 25 ans, retrouvé gisant sur une route en commune et province de Gitega**

Le mercredi 5 février 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune coiffeur, Cédric Iradukunda, 25 ans, a été retrouvé gisant sur la route nationale n°8 (RN8) dans le quartier de Songa, commune et province de Gitega. Selon des témoins, le corps de Cédric Iradukunda présentait des blessures à la tête et aux cuisses. Ils estiment qu'il aurait été tué ailleurs, puis son corps transporté à cet endroit pour simuler un accident de la route et ainsi fausser une éventuelle enquête.

- **Louis Ndizeye retrouvé mort après avoir disparu plusieurs heures, au chef-lieu de la commune de Nyanza-Lac, dans la province de Makamba**

Le mardi 18 février 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune homme identifié sous le nom de Louis Ndizeye a été retrouvé, après avoir disparu plusieurs heures, au chef-lieu de la commune de Nyanza-Lac, dans la province de Makamba.

Selon des témoins oculaires, le corps de Louis Ndizeye, originaire du quartier de Bukeye au chef-lieu de la commune de Nyanza-lac, présentait de multiples blessures.

D'après des membres de sa famille, des soupçons graves pèsent sur deux jeunes Imbone-rakure1, Augustin Nshimirimana et un certain Edmond, en raison de leurs déclarations

contradictoires lors de leur annonce de la mort de Louis Ndizeye à son père dans la nuit de lundi à mardi. Ils ont d'abord déclaré que Louis Ndizeye avait été renversé par un véhicule sur la rivière Rwaba, près du chef-lieu de Nyanza-Lac, avant de se raviser quelques minutes plus tard, affirmant que le jeune homme avait été tué en tentant de voler dans un ménage.

- **Vénuste Nsavyimana, victime de vol à main armée et assassiné par des individus non identifiés en commune de Mpanda de la province de Bubanza**

Le vendredi 21 février 2025, dans la nuit, des individus non identifiés ont assassiné par balles un boucher de viande de porc identifié comme Vénuste Nsavyimana sur la colline de Nyamabere de la zone de Musenyi, commune de Mpanda, dans la province de Bubanza.

Selon des membres de sa famille, les assaillants, armés de pistolet, ont d'abord défoncé la porte de la maison de Vénuste Nshimirimana, père de 4 enfants, et lui ont ensuite tiré dessus à bout portant au niveau du cœur.

Les mêmes sources ont affirmé que ces malfaiteurs sont repartis après lui avoir volé une somme de sept cent mille francs burundais (700.000 FBU).

- **Trois corps sans vie de jeunes hommes non identifiés portant des masques découverts dans la commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Le mercredi 26 février 2025, dans la matinée, des cultivateurs ont découvert trois corps sans vie de jeunes hommes non identifiés, portant des masques, sur la transversale 7, au pied de la colline de Kaburantwa, dans la commune de Buganda, province de Cibitoke, à proximité de la rivière Rusizi, qui sépare le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, les trois corps étaient dans un état de décomposition avancé.

Les mêmes sources ont précisé que l'administrateur communal de Buganda et le commissaire communal avaient donné l'ordre aux Imbonerakure d'enterrer ces trois jeunes hommes à moins de 100 mètres de la rivière Rusizi.

- **Berchmans Minani assassiné par balles à l'entrée de son domicile en commune et province Muyinga**

Le dimanche 2 février 2025, dans la nuit, aux alentours de 21 heures, des individus non identifiés ont assassiné par balles un homme du nom de Berchmans Minani à l'entrée de son domicile, situé au quartier Swahili, dans le chef-lieu de la commune et province de Muyinga.

Selon des membres de sa famille, Berchmans Minani est tombé dans une embuscade tendue par des individus armés qui l'attendaient à l'entrée de son domicile. Ils l'ont aussitôt abattu à plusieurs balles dans la tête et au niveau de la poitrine, causant sa mort sur-le-champ.

- **Dieudonné Bazombanza a succombé à ses blessures après avoir été battu par des personnes non identifiées en commune et province de Rumonge**

Le jeudi 6 mars 2025, dans la matinée, un jeune homme connu sous le nom de Dieudonné Bazombanza a succombé à ses blessures à l'hôpital de Rumonge, après avoir été battu à mort par des personnes non identifiées dans la nuit de mercredi à jeudi, sur la colline de Rukinga, dans la commune et province de Rumonge.

Selon des résidents de la colline de Rukinga, Dieudonné Bazombanza a été violemment battu par des individus qui l'ont accusé d'être un voleur et lui ont même amputé le bras gauche. D'après les mêmes sources, Dieudonné Bazombanza, originaire de la commune de Gishubi, en province de Gitega, vivait dans le quartier de Birimba et était connu pour ses actes de banditisme dans les ménages.

- **Un corps sans vie d'un homme non identifié décapité découvert près du bureau provincial de Cibitoke**

Le samedi 29 mars 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, a été découvert à la transversale 9, sur la colline de Rusiga, commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke, à moins de 500 mètres du bureau provincial et à proximité de la rivière Nyamagana. Selon des témoins, le corps de la victime était décapité, et sa moto neuve a été retrouvée sur les lieux du crime. La dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

## II.2 PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIES

*Au cours de la période sous revue, 12 cas de victimes d'assassinat dont les auteurs sont connus ont été relevés, y compris trois victimes qui n'ont pas été identifiées à savoir deux trafiquants de carburant en provenance de la RD Congo, tués par des militaires à la frontière en province de Cibitoke et un présumé voleur tué par la population.*

*Les 9 autres victimes identifiées ont été tuées par des policiers, des Imbonerakure tandis que deux autres victimes sont des détenus qui ont succombé à leurs maladies en prison car ils n'avaient pas eu l'autorisation de se faire soigner à l'hôpital.*

*Les auteurs de ces atteintes au droit à la vie sont des militaires, des policiers et des Imbonerakure qui agissent impunément bien que, dans certains cas, des poursuites soient engagées à l'endroit des auteurs présumés en conformité avec la loi, ce qui normalement devait être systématiquement et rigoureusement appliquée pour tous. Il y a lieu de déplorer également la tendance à la justice populaire à l'endroit des voleurs pris en flagrant délit qui sont lynchés par la population en colère alors que la voie judiciaire devait être privilégiée en toute circonstance.*

- **Des habitants de la commune de Buganda en province de Cibitoke ont tué un policier surpris en train de voler**

Le jeudi 2 janvier 2025, vers 2 heures du matin, des habitants de la 3<sup>ème</sup> transversale sur la colline de Kansaga, zone de Ndava, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke, ont tué et décapité à coups de machettes et de couteaux un agent de la Police Nationale du Burundi (PNB) connu sous le nom de Pascal Nduwimana au moment où il était en train de voler des pagnes dans un ménage de cette localité.

Selon les témoignages des résidents de la localité, ce policier avait l'habitude d'épier les commerçants transfrontaliers sur un pont en construction reliant le Burundi et la RDC (République Démocratique du Congo) pour ensuite pouvoir identifier les maisons dans lesquelles ils stockent leurs pagnes. C'est alors qu'un homme l'a surpris dans un ménage avant d'appeler des voisins qui ont aussitôt procédé à son lynchage.

- **Bonaventure Karemera est mort en détention suite aux abus du procureur Aristide Nsengiyumva qui l'a privé des soins de santé**

Le vendredi 3 janvier 2025, dans la matinée, Bonaventure Karemera, détenu à la prison centrale de Bujumbura, communément appelée « Prison de Mpimba », est décédé en cours de route lors de son évacuation vers une structure sanitaire de la mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires présents à la Prison de Mpimba, Bonaventure Karemera, âgé de 60 ans, souffrait de maladies chroniques, notamment l'hypertension artérielle, le diabète et la goutte, et était malade depuis plusieurs jours. Il avait demandé à plusieurs reprises l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison, mais il s'était toujours heurté à un refus catégorique du Procureur général de la République près la Cour d'appel de Bujumbura mairie, Aristide Nsengiyumva.

D'après des membres de sa famille résidant dans la zone de Nyakabiga, en mairie de Bujumbura, Bonaventure Karemera avait été arrêté et incarcéré en août 2023 sur un mandat d'arrêt signé par le procureur général Aristide Nsengiyumva pour une dette civile d'environ 13 millions dont il avait pourtant payé la moitié deux mois avant son arrestation. Depuis ce jour, soit 1 an et 5 mois, Bonaventure Karemera n'a jamais été auditionné par le parquet ni vu son dossier transmis à une juridiction compétente.

- **Des militaires d'une position de Nyamitanga, en commune de Buganda dans la province de Cibitoke ont tué par balles deux trafiquants de carburant et blessé grièvement cinq autres**

Le vendredi 10 janvier 2025, dans l'après-midi, des militaires d'une position de Nyamitanga sur la transversale 4, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke, ont abattu par balles deux trafiquants de carburant et blessé grièvement cinq autres. Plusieurs bidons ont été emportés par les eaux de la rivière Rusizi.

Selon un témoin oculaire, les victimes transportaient des quantités importantes d'essence et de gasoil en provenance de la RDC. D'après une source militaire dans la localité de l'incident, l'armée et la police auraient reçu l'ordre de tirer à bout portant sur tout trafiquant ramenant des marchandises frauduleuses de la RDC ou y acheminant des biens illicites, dans le but de décourager ce type de commerce illégal.

- **Un étudiant Désiré Nkezahimana, a succombé à ses blessures lui infligées par des Imbonerakure en commune de Tangara, province de Ngozi**

Le lundi 13 janvier 2025, dans la matinée, un jeune étudiant nommé Désiré Nkezahimana, originaire de la colline de Runini, zone de Kananira, commune de Tangara, province de Ngozi, a succombé à ses blessures après avoir été violemment battu et gravement poignardé à la poitrine par un groupe de quatre Imbonerakure mené par un certain Elysée Kwizera.

Selon les témoignages de membres de la famille, les quatre Imbonerakure ont fait irruption dans la maison de Nkezahimana et l'ont forcé à les suivre dans un bistrot local, après l'avoir accusé d'avoir volé un téléphone portable. En chemin, l'un des assaillants a poignardé le jeune homme à la poitrine. Selon les mêmes sources, malgré les efforts désespérés de ses parents pour l'aider, Désiré Nkezahimana a succombé à ses blessures le lendemain matin dans un hôpital de la localité. SOS-Torture Burundi a appris que deux suspects, dont Elysée Kwizera, ont été arrêtés par la police dans le cadre d'une enquête, tandis que les deux autres sont toujours en fuite.

- **Le prénommé Désiré a succombé à ses blessures lui infligées par des policiers dans la ville de Gitega**

Le jeudi 16 janvier 2025, dans l'après-midi, vers 14 heures, des policiers du commissariat de Gitega ont tué un chauffeur de moto-taxi nommé Désiré. Il a succombé à ses blessures à la suite de coups lui infligés sur le parking d'un taxi-moto situé en face du marché central de Gitega, dans le quartier de Shatanya I.

Selon des témoins oculaires, un groupe de policiers a tenté de s'emparer d'une motocyclette, mais s'est heurté à la résistance d'autres chauffeurs de moto-taxi et de ceux qui se trouvaient sur les lieux. Selon les mêmes témoins, Désiré a été évacué dans un état critique vers l'hôpital « Ubuzima » dans le quartier de Nyamugari, où il est malheureusement décédé peu après son arrivée.

- **Un présumé voleur lynché par la population en commune de Butaganzwa de la province de Ruyigi**

Le lundi 20 janvier 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un présumé voleur non identifié a été découvert sur la colline de Batye, commune de Butaganzwa, province de Ruyigi.

Selon les témoignages des habitants de la localité où le corps a été retrouvé, ce présumé voleur aurait été lynché dans la nuit de dimanche 19 janvier par la population de Batye au moment où il tentait de s'introduire dans un foyer pour y voler une bicyclette.

- **Le corps sans vie de David Nitunga retrouvé au marché de la commune de Gihanga, dans la province de Bubanza**

Le lundi 10 février 2025, dans la matinée, le corps sans vie de David Nitunga a été retrouvé au marché de la commune de Gihanga, dans la province de Bubanza.

Selon des voisins, David Nitunga avait passé la soirée du dimanche dans un bistro en compagnie d'un ami. Sur le chemin de retour, ils sont tombés dans une embuscade tendue par des Imbonerakure en patrouille. Ces derniers ont réussi à capturer David Nitunga et l'ont aussitôt étranglé, tandis que son ami, en dernier recours, a réussi à s'échapper. D'après des témoins oculaires, le corps de la victime ne présentait aucune blessure apparente.

- **Salvator Ngendakumana assassiné par des Imbonerakure en commune Buganda de la province de Cibitoke**

Dans la nuit du lundi 10 février 2025, des Imbonerakure ont assassiné un homme connu sous le nom de Salvator Ngendakumana, âgé d'une quarantaine d'années, sur la colline de Gasenyi, dans la commune de Buganda, province de Cibitoke. Selon des voisins, ces Imbonerakure ont retrouvé Salvator Ngendakumana au domicile de sa concubine et l'ont assommé à coups de marteau avant de le décapiter à l'aide d'un couteau.

- **Innocent Ndiokubwayo, détenu à la prison de Gitega, a succombé à sa maladie après le refus de son évacuation à l'hôpital par le directeur de la prison**

Le dimanche 23 février 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'Innocent Ndiokubwayo, détenu à la prison centrale de Gitega, a été retrouvé dans sa chambre à coucher, après que son état de santé s'était détérioré la veille au soir, vers 22 heures.

Selon des sources à la prison centrale de Gitega, ses codétenus ont immédiatement alerté le directeur de cette prison, le colonel de police Salomon Nduwayezu, afin qu'il intervienne rapidement pour évacuer le patient vers l'hôpital régional de Gitega. Cependant, d'après les mêmes sources, ce responsable a refusé de répondre à leur appel de détresse, se contentant de leur signifier que le cas serait analysé le lendemain matin.

- **Pierre Claver Manirakiza a succombé à ses blessures après avoir été violemment battu par des policiers dans la commune Butihinda de la province de Muyinga**

Le dimanche 16 mars 2025, dans la journée, Pierre Claver Manirakiza, 33 ans, a été violemment battu par des policiers au cachot de la zone Kamaramagambo, commune de Butihinda, dans la province de Muyinga.

Selon des témoins oculaires, Pierre Claver Manirakiza, originaire de la colline de Kabuye-Shororo, commune de Vumbi, province de Kirundo, avait été arrêté le 12 mars 2025 après avoir été agressé par des Imbonerakure sur la base de fausses accusations de vol de matériel alors qu'il travaillait à la REGIDESO (Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité).

Les mêmes sources ont précisé que les policiers ont contacté l'administrateur communal de Butihinda, Gilbert Ndikumasabo, pour faire évacuer le corps de Pierre Claver Manirakiza à la morgue de l'hôpital de Muyinga. Cependant, aucune enquête n'a été ouverte pour identifier les policiers responsables et les traduire en justice.

### III. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

*Au cours du trimestre sous revue, 15 cas de victimes de détentions arbitraires ont été relevés en violation du code de procédure pénale où les victimes sont arrêtées sans mandat et sans être informées des motifs de leurs arrestations.*

*D'autres arrestations sont liées aux abus motivés par des raisons politiques ciblant les opposants où les syndicalistes, en l'occurrence le cas des médecins arrêtés pour leurs revendications syndicales en violation des droits garantissant la liberté syndicale et le droit de négociation collective.*

*Ces violations sont illustrées par les cas suivants.*

- **Jean Ndemeye, un ancien enseignant, arrêté sous forme d'enlèvement en commune de Rutovu, province de Bururi par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Le lundi 30 décembre 2024, dans la matinée, vers 10 heures, des agents du Service National de Renseignement (SNR) à bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées appartenant au responsable de ce service en province de Bururi, ont procédé à l'arrestation, sous forme d'enlèvement, d'un homme connu sous le nom de Jean Ndemeye, âgé de 56 ans. Cet incident s'est produit sur la colline de Ruringanizo, commune de Rutovu, dans la province de Bururi. L'homme a été emmené vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Jean Ndemeye, originaire de la colline de Kajondi et ancien enseignant à l'école fondamentale de Kayaga, également situé dans la commune de Rutovu, avait quitté son domicile sur une moto-taxi pour aller rejoindre un bus en direction de la ville de Bujumbura. Il aurait été intercepté en cours de route par des agents du SNR avant d'arriver au parking des bus.

Les mêmes sources ont précisé que Jean Ndemeye avait bénéficié d'une mesure de grâce présidentielle décrétée le 30 octobre 2024, ce qui avait conduit à sa libération le 13 décembre 2024. Arrêté initialement le 31 octobre 2022, il avait été incarcéré à la prison de Bururi sur des accusations fallacieuses de détention illégale d'armes à feu. Ces accusations avaient été successivement rejetées par les différentes juridictions compétentes, y compris la chambre de cassation de la Cour suprême.

SOS-Torture Burundi a appris par la suite que Jean Ndemeye, ancien militant du parti UPRONA (Union pour le Progrès National), a été conduit au cahot du commissariat provincial de la police à Bururi.

- **Trois personnes arrêtées par la police pour avoir coupé de l'herbe dans une propriété privée dans la zone de Makamba, commune et province de Mwaro**

Le lundi 6 janvier 2025, des policiers ont procédé à l'arrestation arbitraire de Cassien Nteziryayo (58 ans), Fiacre Horugavye (38 ans) et Aristide Nishimwe (23 ans) à leur domicile sur la colline de Cewe de la zone de Makamba, dans la commune et province de Mwaro. Ils ont ensuite été conduits au cachot de la zone de Makamba.

Selon des membres de leur famille, ces trois personnes auraient été surprises la veille en train de couper de l'herbe appelée en Kirundi « ishingé ou inyovu » (*Eragrostis Curvula*) dans la propriété d'un certain Zénon Nigarura, avant d'avoir vainement tenté de demander pardon.

Les mêmes sources ont précisé que le fils de Zénon Nigarura, Alexis Nigarura, résidant à Bujumbura, est monté le mercredi 8 janvier 2025 pour corrompre la police afin que les trois détenus soient transférés au cahot du commissariat de la police à Mwaro.

Il est à préciser que ces personnes ont été arrêtées pour un acte qui ne devrait pas justifier une incarcération étant donné que l'herbe *Eragrostis Curvula* pousse naturellement et en abondance sur des collines du Burundi.

- **Le nommé Patrick Nsengiyumva arrêté à son domicile pour avoir porté un T-shirt estampillé « Visit Rwanda » en commune de Nyanza Lac de la province de Makamba**

Le vendredi 31 janvier 2025, dans la matinée, des agents de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont arbitrairement arrêté un homme nommé Patrick Nsengiyumva à son domicile, situé sur la colline de Kabonga, commune de Nyanza-Lac, province de Makamba.

Selon ses proches, Patrick Nsengiyumva a été arrêté pour avoir porté un T-shirt estampillé « *Visit Rwanda* », une infraction qui n'existe pas dans la législation pénale burundaise.

D'après les mêmes sources, Patrick Nsengiyumva a été conduit d'abord au cachot du commissariat communal de la police à Nyanza-Lac après un bref interrogatoire, avant d'être transféré au cachot du parquet provincial de Makamba.

- **Cinq médecins leaders du syndicat SYMEGEB arbitrairement arrêtés dans différentes provinces du pays**

Depuis le 27 janvier 2025, le Service National de Renseignement (SNR) avait lancé une véritable « chasse aux sorcières » contre des médecins regroupés au sein du SYMEGEB (Syndicat des Médecins Généralistes du Burundi), dans le cadre d'une répression gouvernementale faisant suite à leurs revendications pour une amélioration de leurs conditions salariales.

Depuis cette date, des agents du SNR ont arbitrairement arrêté, sous forme d'enlèvements, cinq médecins influents de ce syndicat. Ainsi, le Dr Nazaire Ndereyimana, médecin responsable du District sanitaire de Fota dans la province de Mwaro, a été arbitrairement arrêté le 27 janvier 2025 en mairie de Bujumbura alors qu'il était en mission de service. Il a été conduit directement au cachot du quartier général du SNR.

Trois jours plus tard, le 30 janvier 2025, le Dr Pierre Claver Ruragahiye a été arrêté à son poste, à l'hôpital d'une congrégation des Sœurs en commune de Musongati de la province de Rutana. Ce même jour, deux autres médecins, le Dr Achel Igiraneza et le Dr Désiré Congera, ont été arrêtés à leurs services respectifs, aux hôpitaux de Gahombo (province de Kayanza) et de Mpanda (province de Bubanza). Enfin, le lendemain, soit le 31 janvier 2025, le Dr Polycarpe Ntakiyiruta a été arrêté à l'hôpital de Mivo dans la province de Ngozi.

SOS-Torture Burundi déplore les manquements du Gouvernement du Burundi en matière de respect de ses engagements internationaux pris dans le cadre des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et le droit de négociation collective.

- **Une mère réfugiée congolaise arrêtée arbitrairement sous prétexte d'absence de son mari au camp de Bwagiriza en province de Ruyigi**

Le vendredi 28 février 2025, dans la matinée, la police et l'administration du camp de réfugiés Banyamulenge de Bwagiriza, dans la province de Ruyigi, ont procédé à l'arrestation arbitraire d'une réfugiée et mère de trois enfants, Nyamutarutwa Murorunkwere, sous le prétexte infondé de l'absence de son mari au camp.

Selon des témoins, l'arrestation arbitraire de Nyamutarutwa Murorunkwere a été précédée par des fouilles dans cinq maisons de réfugiés appartenant à la communauté Banyamulenge, situées dans les quartiers 25 et 37 du camp de Bwagiriza.

Les mêmes sources ont précisé que la police soupçonnait le mari de Nyamutarutwa Murorunkwere d'être retourné en RDC pour rejoindre les rebelles du M23, tandis que son épouse affirmait qu'il s'était rendu à Bujumbura à la recherche d'un emploi afin de subvenir aux besoins de sa famille.

- **Trois personnes arbitrairement arrêtés par le SNR sous prétexte d'échanges sur WhatsApp à propos de la guerre à l'Est de la RDC**

Le dimanche 2 mars 2025, dans la journée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont arbitrairement arrêté Manassé Nizigiyimana à son domicile, situé au quartier de Carama, zone de Kinama, commune de Ntahangwa, dans la ville de Bujumbura, et l'ont conduit au cachot du quartier général de ce service.

Il a rejoint ses deux cousins et frères, le lieutenant de police Kévin Nishimwe et le sous-lieutenant de police Albert Ndayisaba, qui avaient été arrêtés de façon arbitraire respectivement les 13 et 24 février 2025 à leurs postes d'attache.

Selon des membres de leurs familles, ces trois jeunes hommes, originaires de la colline de Budaketwa, commune de Mabanda, en province de Makamba, ont été accusés d'avoir échangé des messages WhatsApp à propos des combats qui se déroulent en République Démocratique du Congo (RDC). Ils ont précisé qu'ils ont été victimes d'une machination orchestrée par des agents du SNR en vue de leur arrestation arbitraire, d'autant plus que le téléphone de Kévin Nishimwe, où lesdits messages auraient été retrouvés pour la première fois, était en charge au moment de son arrestation et qu'il leur a été apporté par une autre personne.

- **Tharcisse Nshimirimana, représentant provincial de la jeunesse du parti CNL pro-Agathon Rwasa, arbitrairement arrêté dans la commune de Kayokwe de la province de Mwaro**

Le lundi 24 mars 2025, à la tombée de la nuit, des policiers du commissariat communal de Kayokwe, en province de Mwaro, ont arbitrairement arrêté Tharcisse Nshimirimana, enseignant et représentant provincial de la jeunesse du parti CNL pro-Agathon Rwasa dans cette province, avant de le conduire directement au cachot communal de Kayokwe.

Selon des membres de sa famille, Tharcisse Nshimirimana a été arrêté sans mandat et aucun motif ne lui a été communiqué. Ils soupçonnaient un mobile politique, estimant que cette arrestation aurait été instiguée par des militants de l'aile dissidente du parti CNL, dirigée par Nestor Girukwishaka.

#### IV. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

*Au cours de la période sous revue, cinq cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique ont été relevés. Les auteurs sont des Imbonerakure du CNDD-FDD et des agents de l'ordre qui restent impunis malgré les exactions commises.*

*Les cas suivants illustrent ces violations.*

- **David Nduwayo et Siméon Niyonkuru, deux membres du parti CNL blessés par des Imbonerakure en commune Rugombo et province de Cibitoke**

Le samedi 11 janvier 2025, dans la nuit, quatre Imbonerakure identifiés comme étant David Dukundane, Gasongo, Paul Nahayo et Fatuma (alias « Maman Chance »), ont agressé et grièvement blessé deux membres du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté), David Nduwayo et Siméon Niyonkuru. L'incident s'est produit sur la sous-colline de Rubuye, colline de Mparambo I, commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke. Les deux hommes, dont l'un a été poignardé dans le dos et les bras, ont été évacués d'urgence vers un établissement de santé situé près du lieu du crime pour y recevoir des soins intensifs.

Selon les témoignages, l'un des deux hommes a été poignardé dans le dos, laissant les deux victimes dans un état grave. Les deux victimes ont été agressés, en raison de leur appartenance politique, alors qu'ils revenaient d'une fête familiale. Selon toujours les mêmes sources, deux suspects, David Dukundane et Gasongo, ont été arrêtés et placés en détention à la prison du commissariat communal de Rugombo, tandis que les deux autres, Paul Nahayo et Fatuma, sont activement recherchés.

- **Septime Ndikuriyo, un jeune motard torturé par le Général de Brigade de Police Lambert Habonimana en commune et province de Ngozi**

Le jeudi 6 mars 2025, dans l'après-midi, le commissaire de la Région Nord de la police, le Général de Brigade de Police Lambert Habonimana, a violemment torturé un jeune motard de 27 ans, Septime Ndikuriyo, sur la colline de Rusuguti, en commune et province de Ngozi.

Selon des témoins, Septime Ndikuriyo, originaire de la colline de Cihonda, dans la commune de Gashikanwa, toujours en province de Ngozi, circulait à moto lorsqu'il a dépassé le véhicule à l'arrêt du commissaire régional sur la colline de Rusuguti. Ce dernier l'a alors intercepté et a commencé à le frapper violemment, l'accusant d'avoir dépassé son véhicule. Il a poursuivi son passage à tabac jusqu'à provoquer une hémorragie nasale chez Septime Ndikuriyo, qui a fini par perdre connaissance.

Les mêmes sources ont précisé que Septime Ndikuriyo a été évacué à l'hôpital régional de Ngozi, où il a été admis en soins intensifs dans un état très critique, tandis que le Général

de Brigade de Police Lambert Habonimana demeure libre et ne fait l'objet d'aucune inquiétude.

- **Désiré Ndikuriyo, violemment battu et grièvement blessé par des individus non identifiés avant de l'amputer d'un bras dans la commune et province de Rumonge**

Le mercredi 12 mars 2025, dans la matinée, des individus non encore identifiés ont violemment battu et grièvement blessé un homme nommé Désiré Ndikuriyo, 35 ans, après l'avoir accusé de vol, sur la colline de Rukinga, dans la commune et province de Rumonge.

Selon des habitants de cette localité, Désiré Ndikuriyo, résident du quartier Swahili, à la 3<sup>e</sup> avenue dans la ville de Rumonge, a été arrêté dans la nuit de mardi à mercredi par des individus non identifiés. Ces derniers l'ont violemment roué de coups avant de l'amputer d'un bras, puis de l'abandonner, agonisant, dans un champ de manioc. D'après les mêmes sources, les autorités locales ont évacué Désiré Ndikuriyo vers l'hôpital provincial.

- **Le nommé Ndikumana violemment battu et grièvement blessé par des Imbonerakure en commune de Nyamurenza de la province de Ngozi.**

Le vendredi 21 mars 2025, vers 20 heures, deux Imbonerakure, Emmanuel Ndabarushimana et un certain Suguru, surnommé Washushe, ont violemment battu et grièvement blessé un homme connu sous le nom de Ndikumana, alors qu'il rentrait à son domicile.

Les faits se sont déroulés dans la vallée séparant les collines de Nyabikenke et Buhigiranka, en commune de Nyamurenza, province de Ngozi. Selon des membres de sa famille, ces Imbonerakure ont failli l'égorger à l'aide d'un couteau dans le but de lui voler une somme de cinquante mille francs burundais (50.000 FBu) qu'ils avaient aperçue sur lui. Heureusement, il a été sauvé in extremis par des habitants de la colline de Nyabikenke, alertés par ses cris de détresse, tandis que les deux agresseurs prenaient la fuite. Les mêmes sources indiquent que la victime a été évacuée au centre de santé de Nyamurenza, où elle reçoit actuellement des soins médicaux.

## V. ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCEE

*Au cours de la période sous revue, 8 cas d'enlèvement suivis de disparition ont été relevés. Les auteurs sont principalement les agents du Service National de Renseignement, des policiers et des Imbonerakure. Certaines arrestations sont menées aux domiciles des victimes.*

*Les cas suivants illustrent cette situation préoccupante.*

- **Le Dr Aimable Ndabereye, président du SYMEGEB, porté disparu après avoir répondu à une convocation du SNR en mairie de Bujumbura**

Depuis le jeudi 6 février 2025, vers 16 heures, le Dr Aimable Ndabereye, président du SYMEGEB, est porté disparu après avoir été convoqué au téléphone par des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont contraint de se présenter au quartier général de ce service à Bujumbura. Selon des sources familiales, depuis ce jour, le Dr Aimable Ndabereye est détenu dans un endroit inconnu et son téléphone portable est éteint.

- **Une Sœur nommée Sylvane Nduwayo, résidant en province Rutana, portée disparue dans la matinée du 30 janvier 2025**

Le mercredi 29 janvier 2025, dans la nuit, Sœur Sylvane Nduwayo, de la Congrégation « Ordre des Vierges Consacrées », a été enlevée à son domicile par des individus non identifiés, sur sa colline natale de Gatakazi, commune de Musongati, province de Rutana.

Selon des membres de sa famille, Sœur Sylvane Nduwayo, âgée de 50 ans, avait été arbitrairement arrêtée une première fois le 28 janvier 2025 à son domicile par des Imbonerakure, qui l'avaient conduite devant un Officier de Police Judiciaire (OPJ) prénommé Gilbert.

Cette arrestation était liée à un conflit commercial avec un commerçant de la localité, concernant des arbres que sa famille lui avait vendus, mais dont il refusait de payer le prix. Ce jour-là, Sœur Sylvane Nduwayo avait été détenue arbitrairement pendant quelques heures au cachot de la police de Musongati, avant d'être libérée le même jour grâce à l'intervention du procureur de Rutana.

Les mêmes sources ont précisé que depuis la matinée du 30 janvier 2025, Sœur Sylvane Nduwayo est portée disparue et que son téléphone est resté éteint à partir de cette date.

- **Joseph Bisharizo alias Seyoya et Fleury Kwizera enlevé des agents du SNR en complicité avec des Imbonerakure en commune Bugabira de la province de Kirundo**

Le vendredi 14 février 2025, dans la matinée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont enlevé Joseph Bisharizo alias Seyoya (32 ans) et Fleury Kwizera (34 ans) sur colline de Ruhehe, zone de Kigina, commune de Bugabira, dans la province de Kirundo et les ont conduits à une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, des Imbonerakure ont d'abord arbitrairement arrêté Joseph Bisharizo au moment où il se promenait sur sa colline natale et l'ont embarqué à bord du véhicule du responsable provincial du SNR à Kirundo, Pépin Habimana. Pendant ce temps, d'autres Imbonerakure qui s'étaient rendus au domicile de Fleury Kwizera l'ont ramené dans le même véhicule qui a aussitôt démarré en direction de la province de Kirundo. Depuis ce jour, les membres de leurs familles les ont recherchés dans différents cachots sans succès.

D'après des membres de leurs familles, les deux hommes avaient fui le Burundi en 2015 vers le Rwanda, au camp des réfugiés de Mahama. Ils s'étaient rapatriés depuis 2020 après l'appel de rapatriement volontaire du gouvernement burundais et vivaient depuis harmonieusement avec d'autres habitants de la localité.

- **Jean de Dieu Nduwamungu enlevé par des agents du SNR dans la ville de Gitega et porté disparu**

Le jeudi 20 février 2025, dans la matinée, vers 10 heures, des agents du SNR ont enlevé Jean de Dieu Nduwamungu, âgé de 49 ans, au niveau de l'agence de la BRARUDI<sup>13</sup> à Gitega et l'ont conduit vers une destination inconnue. Jean de Dieu Nduwamungu, un ancien sous-officier au grade d'Adjudant, est originaire de la colline de Nyatubuye, commune de Mugamba, province de Bururi, mais résidait dans la localité appelée « Ku Rutonde », au quartier de Birohe, dans la ville de Gitega.

Selon des membres de sa famille, des agents du SNR ont ramené Jean de Dieu Nduwamungu à son domicile vers 20h30 pour une séance de fouille-perquisition avant de repartir avec lui sans rien trouver de compromettant. Depuis le lendemain, les membres de sa famille l'ont cherché dans tous les cachots de la province de Gitega, sans succès.

- **Emmanuel Bizimana, militant du parti CNL enlevé à son domicile par des policiers et des Imbonerakure en commune de Ntahangwa de la mairie de Bujumbura puis porté disparu**

Le samedi 22 mars 2025, dans la nuit, vers 20 heures, des policiers et des Imbonerakure de la zone de Buterere, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura, ont enlevé Emmanuel Bizimana, 50 ans, à son domicile situé au quartier de Kiyange I et l'ont conduit vers une destination inconnue.

---

<sup>13</sup> Brasseries et Limonaderies du Burundi.

Selon des membres de sa famille, des policiers et des Imbonerakure, parmi lesquels les prénommés Térance et Benjamin ainsi que le surnommé Wakenya, se sont introduits au domicile d’Emmanuel Bizimana, militant du parti CNL d’Agathon Rwasa, et l’ont aussitôt menotté avant de l’embarquer sur une moto.

- **Schadrac Nkunzimana enlevé en commune et province de Muyinga par trois Imbonerakure pour une destination inconnue**

Le dimanche 23 mars 2025, à la tombée de la nuit, vers 19 heures, trois Imbonerakure, dont Antoine Basabose et un autre surnommé Kinyenyi, ont enlevé un jeune homme de 33 ans, Schadrac Nkunzimana, sur la colline de Mukoni, dans la commune et province de Muyinga, avant de le conduire à bord d’un véhicule de type TI aux vitres teintées, immatriculé C0444A, vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, le véhicule était conduit par Kinyenyi, qui serait le chauffeur habituel de Shabani Nimubona, président de la ligue des jeunes Imbonerakure dans la nouvelle province de Buhumuza, un individu également connu pour son implication dans de nombreux crimes, incluant des cas d’assassinats et de disparitions forcées.

- **Emmanuel Mfitye, retraité, enlevé à son domicile par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Le lundi 24 mars 2025, dans la matinée, vers 11 heures, des agents du Service National de Renseignement (SNR), dirigés par le responsable provincial du service à Gitega, Venant Ndayishimiye, ont enlevé Emmanuel Mfitye, âgé de 60 ans, à son domicile situé au quartier Musinzira, dans la commune et province de Gitega, et l’ont conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Emmanuel Mfitye, ancien militant du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD) — suspendu depuis 2017 —, ancien inspecteur provincial de l’enseignement et cadre du ministère de l’Éducation à Gitega, aujourd’hui à la retraite, a été interpellé juste à la sortie de son domicile, alors qu’il s’apprêtait à vaquer à ses occupations personnelles. Il a été immédiatement emmené à bord d’un véhicule pick-up blanc aux vitres teintées, appartenant au responsable provincial du SNR à Gitega, vers une destination inconnue.

## VI. CONCLUSION

Le premier trimestre de l'année 2025 n'est pas différent des périodes antérieures en termes de violations des droits de l'homme et d'impunité des présumés auteurs.

Le phénomène de découverte de cadavres dans la nature, suivie d'enterrements précipités par l'administration, reste préoccupant. En effet, des enquêtes sont rarement ouvertes sur ces cas, qui constituent des atteintes au droit à la vie, en violation du Code de procédure pénale ainsi que des textes internationaux et régionaux ratifiés par l'État du Burundi en matière de protection des droits humains.

Des actes de harcèlement des opposants et particulièrement des membres du CNL pro-Agathon Rwasa ont continué dans l'impunité des auteurs qui sont principalement des agents de l'administration publique et des policiers, en complicité parfois avec des jeunes Imbonerakure du CND-FDD.

Certes, des poursuites sont engagées à l'endroit de certains présumés auteurs d'actes de violence notamment en ce qui concerne les cas des conflits familiaux et du voisinage, mais la justice reste absente dans la majorité des cas d'abus et violations, ce qui constitue un facteur de risque important dans le contexte électoral en cours où les premières élections législatives, communales et collinaires sont prévues au mois de juin 2025.

Par ailleurs, une autre menace pèse sur la stabilité politico-sécuritaire et économique du Burundi. Il s'agit du contexte régional de tensions en RD Congo où l'armée burundaise reste engagée aux côtés des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) contre les rebelles du M23. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les affrontements s'intensifient dans les zones du Sud-Kivu, situées à proximité de la frontière entre le Burundi et la RDC.

Manifestement, l'état se resserre autour du Burundi qui risque de connaître un isolement accru du fait que la frontière au Nord avec le Rwanda est fermée depuis janvier 2024, combiné au fait que la guerre à l'Est de la RD Congo limite progressivement les mouvements des biens et des personnes entre les deux pays. Cette situation pourrait détériorer la situation socio-économique du Burundi, rendue précaire par les différentes pénuries, notamment en devises étrangères et en carburant.

C'est pour toutes ces raisons que le Gouvernement du Burundi est appelé de tout mettre en œuvre pour assainir le climat politique tant sur le plan national que régional comme préalable à la paix et à la sécurité qui constituent des conditions préalables au développement politique, économique et social.

## **VII. RECOMMANDATIONS**

### **VII.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI**

- Assainir le climat socio-politique en levant toutes les entraves à l'exercice des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les instruments que le Burundi a ratifiés, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;
- Elargir l'espace démocratique en vue de garantir un processus électoral 2025 et 2027 libre, apaisé et transparent en annulant tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des opposants politiques réels ou présumés, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes notamment Sandra Muhoza, détenue arbitrairement depuis avril 2024;
- Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant de corps abandonnés ;
- Mettre définitivement fin aux abus de la milice Imbonerakure en multipliant des actes de poursuite, timidement entamés, contre certains d'entre eux qui se rendent coupables d'actes contraires à la loi ;
- Favoriser la voie du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des mécanismes régionaux de paix dans la région des grands lacs, notamment avec le Rwanda, en vue de rouvrir les frontières terrestres dans l'intérêt des populations respectives des deux pays ;
- Reprendre la coopération effective avec les instances internationales de protection des droits de l'homme et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015 ainsi que les visites au Burundi du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

### **VII.2. AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST**

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays en se gardant notamment de les refouler ou de les soumettre à de mauvaises conditions en vue de les forcer au rapatriement en violation des conventions internationales pertinentes ;
- Relancer les initiatives de dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi suite à l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 invalidant le troisième mandat du feu président Pierre Nkurunziza. Cette décision rappelle les origines de la crise de 2015 dont les effets néfastes se font encore sentir aujourd'hui.

### **VII.3. A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

- Rester attachée aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi, notamment en ce qui concerne la relance effective de la coopération ;
- Maintenir notamment à l'agenda du dialogue la coopération du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et plus particulièrement le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi ;
- Maintenir le soutien du mandat et de l'œuvre de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.